



# NOS INFOS » NOTRE NÉGO » NOTRE AVENIR »

Info-négo n° 20 • 22 avril 2024



## EN GRÈVE POUR NOTRE AVENIR

### *Réunis en conseil général, les délégué-es du SEMB-SAQ veulent des gains concrets en matière de lutte à la précarité d'emploi*

Réunis en conseil général, les délégué-es du SEMB-SAQ ont reçu la semaine dernière un rapport complet de l'état des lieux à la table de négociation. S'ils ont pu apprécier les gains effectués par le comité de négociation sur l'assignation et l'amélioration de l'horaire en continu (nous y reviendrons plus loin), ils ont également résolu d'obtenir rapidement des gains en s'attaquant à la précarité d'emploi.

Et ce, quitte à utiliser notre mandat de grève : à moins d'avancées bien réelles à la table de négociation sur cette question lors de la rencontre prévue demain, nous serons en grève mercredi et jeudi cette semaine, soit les 24 et 25 avril.

L'employeur n'en sera pas surpris : il connaît très bien nos positions, elles ont été clairement exprimées à la table de négociation. Après avoir réglé les problèmes liés à la prévisibilité des horaires de travail, nous avons indiqué qu'il est maintenant temps de s'attaquer à la précarité d'emploi. Nos demandes visent à réduire le ratio d'employé-es à temps partiel en consolidant le nombre de postes réguliers, en empêchant l'abolition de ces postes et en maintenant un minimum de 488 postes de coordination (COS, CPOS et CSS). De plus, l'employeur doit cesser de distinguer les statuts de coordination (COS vs CPOS) pour les besoins d'assignation afin de favoriser de meilleurs horaires de travail pour les titulaires de ces postes.

L'employeur doit aussi **s'engager à remplacer les absences** pour l'ensemble des besoins déclarés, que ce soit lors d'absences maladie, de l'utilisation de congés, de vacances ou de toute forme d'absence

prévue à la convention collective. Qu'elles soient prévisibles ou non, ces absences pourront facilement être comblées par le nouveau système d'assignation (voir plus bas).

Enfin, les délégué-es du conseil général ont été particulièrement choqués de l'attitude patronale à la table de négociation des employé-es de bureaux, notamment quant à la demande de l'employeur d'abolir le plancher d'emploi. Les délégué-es ont manifesté toute leur solidarité envers les employé-es de bureaux, rappelant l'impact sur les services en succursale lorsque les services administratifs sont touchés par des abolitions de postes. **Pas question d'abandonner le groupe des employé-es de bureaux**, a résolu le conseil général du SEMB-SAQ.

### **Horaires de travail : toute une percée**

Il reste encore beaucoup de chemin à accomplir dans cette négociation. Mais ce n'est pas parce que nous n'avons pas encore utilisé notre mandat de grève que les gains n'ont pas été au rendez-vous, ont constaté les membres du conseil syndical.

C'est le cas sur le plan des horaires de travail. Dorénavant, les employé-es réguliers de la SAQ pourront **planifier les aménagements à leurs horaires de travail cinq fois par année (AHC)**. Pour chacune de ces périodes (d'une durée de 8 à 12 semaines, en fonction des opérations usuelles), les employé-es réguliers **pourront abandonner jusqu'à 7,25 heures, chaque semaine, et ce, à leur totale discrétion** – y compris en abandonnant des plages horaires qui diffèrent d'une semaine à l'autre.



Ils pourront, dans un deuxième temps, **compléter leurs semaines de travail** en fonction des besoins prévisibles et imprévisibles offerts sur le babillard (système du « pige dans le lac»). Le droit au retronchement, de son côté, sera nouvellement balisé: il sera possible de retroncher jusqu'à 15 heures par semaine, et ce, deux fois par année. La notion de bloc minimal de 3 heures continuera de s'appliquer, mais peut être réduite à 2 heures pour la période entre 18 h et 21 h s'il inclut une plage-repas.

De grands changements, positifs, sont également à prévoir pour les employé-es à temps partiel. Nous voulons transformer le **statut 7/20 en 5/20**, réduisant ainsi le délai pour acquérir des avantages significatifs. Par exemple, les détenteurs de ce statut n'auraient plus à offrir de disponibilités minimales.

Cinq fois par année, pour les mêmes cinq périodes de 8 à 12 semaines, tous **les employé-es à temps partiel pourraient planifier leurs horaires de travail de chacune des semaines que comprend la période visée...**

De plus, les parties négociantes ont convenu d'une mécanique précise de sélection et d'attribution des horaires, en prévoyant les périodes de sélection requises. En matière d'amélioration d'horaire en continu, mentionnons également les éléments suivants :

- La plage horaire sélectionnée doit durer minimalement 3 heures, plutôt que 4;
- Possibilité d'échanger un besoin la journée même;
- Possibilité d'échanger un besoin pour celui d'un poste de promotion;
- Possibilité de morceler un horaire afin d'abandonner quelques heures seulement;
- L'AHC sera accessible sur un remplacement intégral (RI) ou un remplacement de longue durée (RLD) de poste de promotion, incluant les personnes qui retronchent.

En matière de conciliation famille-travail-études et d'amélioration de notre qualité de vie, les membres du comité de négociation considèrent que les gains sur l'assignation et l'amélioration de l'horaire en continu sont importants. C'était aussi l'avis des délégué-es du conseil général lorsqu'ils ont discuté de ces éléments la semaine dernière.

Rappelons que c'est au lendemain de notre vote de grève, obtenu à 89%, que les pourparlers se sont accélérés à la table de négociation sur ces questions. Si nous n'avons pas utilisé notre mandat de grève, c'est que nous considérons comme positives les avancées portant sur l'assignation et les horaires de travail.

Cependant, même si ces gains auront un impact des plus positifs sur notre qualité de vie, ils ne représentent aucun coût pour la SAQ. Et si nos horaires sont plus prévisibles, les semaines de travail de plusieurs de nos collègues n'en seront pas moins précaires pour autant.

Nos objectifs de négociation pour les prochains jours sont sans équivoque: ils ont été clairement identifiés plus haut. Et à moins de pouvoir cocher toutes les cases au cours des séances de négociation aujourd'hui (bureaux) et demain (succursales), les employé-es de magasins et de bureaux seront en grève mercredi et jeudi cette semaine.

**Solidarité!**  
**On va gagner!**

**Votre comité exécutif**